CENTRE HOSPITALIER DE PAU
Établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire Béarn et Soule

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

☎ 05 59 92 47 70 – ✉ ifas@ch-pau.fr

4, Boulevard Hauterive 64046 PAU CEDEX

SÉLECTION Á L'ENTRÉE
EN FORMATION AIDE-SOIGNANT 2024-2025

DOSSIER D'INSCRIPTION

Début des inscriptions : Mardi 06 février 2024

Clôture des inscriptions : Lundi 10 juin 2024 Minuit

Le dossier est à retourner exclusivement par la poste. (Cachet de la poste faisant foi)
Tout dossier incomplet, non conforme, illisible ou adressé après la date de clôture ne sera pas traité.
Aucune relance ne sera faite par le service administratif

Calendrier rentrée scolaire 2024-2025

La date de pré-rentrée obligatoire est fixée au **vendredi 23 août 2024**
La date de la rentrée est fixée au **lundi 26 août 2024**

Contact

Pour toutes questions administratives, pédagogiques
et/ou handicap, veuillez contacter :

SECRÉTARIAT IFAS
4, Boulevard Hauterive
64046 PAU CEDEX
05.59.92.47.70

Email : ifas@ch-pau.fr
Site internet : http://www.ch-pau.fr

SOMMAIRE

Préambule page 3

Calendrier des épreuves de sélection page 4

Modalités d'inscription page 5

Demande d'aménagement des épreuves pour un handicap page 6

Constitution dossier d'inscription page 7

Les épreuves de sélection page 8

Prise en charge financière page 9

Information importante page 10

Modalités d'accès à l'IFAS page 11

Fiche d'inscription (Annexe 1) page 12

Publication internet (Annexe 2) page 13

PRÉAMBULE

LA FORMATION AIDE SOIGNANT

Le diplôme d'état d'aide-soignant atteste de l'obtention et de la validation des cinq blocs de compétences définis dans le référentiel de certification.

La finalité de la formation est définie par l'arrêté 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant

La formation théorique est organisée comme suit :
5 blocs de compétences, 11 compétences, 10 modules de formation.

La formation clinique comprend :
- 3 stages de 5 semaines
- 1 stage de 7 semaines

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bienêtre et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :
- accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
- collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences
- contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

N'attendez pas votre entrée en formation pour vous renseigner sur votre prise en charge financière.

CALENDRIER DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Ouverture des inscriptions	Le 06/02/2024
Clôture des inscriptions	Le 10/06/2024
Affichage des résultats	Le 05/07/2024 à 14h
Confirmation des candidats	Le 16 juillet 2024, cachet de la poste ou date de mail de confirmation, faisant foi.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

➢ Condition requise : Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

➢ Le dossier d'inscription version papier est à retourner COMPLET par voie postale au plus tard **le 10 juin 2024** sous réserve de modifications (Cachet de la poste faisant foi) à :

Secrétariat IFAS CH Pau
4, Boulevard Hauterive 64046 Pau Cedex

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

➢ Nombre de places : La formation a une capacité d'accueil de 40 élèves

L'attribution des places en formation aide-soignante au sein de l'IFAS sera directement déterminée par le classement après les épreuves de sélection, selon l'ordre de mérite.

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DES ÉPREUVES POUR UN HANDICAP

Etes-vous en situation de handicap : ……

Devez-vous bénéficier d'un accompagnement particulier : ……

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors de leur dépôt de dossier un aménagement des conditions de déroulement du concours d'entrée.

1-Le candidat doit faire la demande d'aménagement auprès d'un médecin agréé par l'ARS Nouvelle-Aquitaine
Médecins agréés des Pyrénées Atlantiques (64°)
https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/system/files/2020-12/2020_12_28_Liste_med_agrees_Handicap_64.pdf

2-Afin de permettre au médecin agréé de disposer d'une évaluation précise et actualisée de la nature et de la sévérité du handicap présenté, le candidat doit impérativement joindre tous les éléments permettant d'objectiver les difficultés : courriers médicaux récents, bilans récents (orthophonie, psychomotricité, ergothérapie, neuropsychologie, kinésithérapie), ainsi que les modalités du concours et sa durée afin d'adapter l'aménagement avec les difficultés objectivées

Pour chaque concours, les aménagements d'épreuves sont décidés par le jury de concours, après avis du médecin agrée.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Conformément à la règlementation (Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées / Articles D. 5211-1 et suivants du code du travail), l'institut peut proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Le cas échéant, l'organisme de formation mobilise des compétences externes (Centre de Ressources Formation Handicap Nouvelle-Aquitaine…) et les dispositifs ad-hoc (Accea, Epatech…) pour la recherche de solutions permettant l'accès aux formations.

CONSTITUTION DOSSIER D'INSCRIPTION

Liste des pièces à fournir:

☐ Fiche d'inscription, complétée et signée, avec photographie d'identité collée. (Annexe 1)

☐ La rubrique diffusion des résultats sur Internet **non renseignée** vaut **accord** de diffusion (Annexe 2)

☐ La photocopie d'une pièce d'identité recto et verso en cours de validité: Carte d'Identité ou Passeport. Le permis de conduire n'est pas recevable

☐ Une lettre de motivation **manuscrite**

☐ Un curriculum vitae

☐ Demande d'aménagement des épreuves pour un handicap

☐ Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document n'excède pas deux pages

☐ Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français

☐ Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciation ou bulletins scolaire

☐ Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)

☐ Possibilité de joindre également tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive …) en lien avec la profession d'aide-soignant.

☐ 3 enveloppes autocollantes (format 220 x110), timbrées à 1.49 € et libellées à l'adresse du candidat.

De plus, pour les ressortissants hors UE

☐ Un titre de séjour valide à l'entrée en formation

☐ Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus au regard notamment de leur parcours scolaire, de leur diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieure au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues de Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maitrise du français à l'oral.

LES ÉPREUVES DE SÉLECTION

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'**un dossier** et d'**un entretien** destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation aide-soignante.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Les modalités de sélection sont identiques pour les instituts de formation du même groupement.

Elles sont définies en accord avec l'agence régionale de santé, avant la date limite d'inscription fixée à l'article 7.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE

Frais de formation :

Les frais pour la promotion 2024-2025 seront de :

- Droit d'inscription à la formation : 100 €
- Frais de formation : 5500 €
- Frais de documentation : 60 €

En cas de désistement, la totalité des droits d'inscription reste acquise à l'IFAS.

La prise en charge financière de la formation aide-soignante dépend de votre statut :

- Pour **les demandeurs d'emploi** et **les formations initiales** la formation est subventionnée par la région.
- Pour **les candidats ayant le statut de salarié** le financement est possible :
  - soit par l'employeur
  - soit par organisme financeur (TRANSITION PRO, ANFH, UNIFORMATION, UNIFAF…)
  - soit pour financer vous-même (autofinancement)

INFORMATION IMPORTANTE

<u>L'admission définitive en formation est subordonnée</u> :

- ✓ A la production, au plus tard le jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affectation d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'aide-soignant.

- ✓ A la production, avant la date d'entrée au premier stage, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre **I**er du livre **I**er de la troisième partie législative du code de la santé publique. »

Pour toutes les vaccinations, en plus de la fiche médicale, des justificatifs ou photocopies du carnet de santé devront être fournies.

N'attendez pas les résultats du concours, faites vérifier vos vaccins par un médecin car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois et compromettre la mise en stage.

Ne pourront être admis en stage d'octobre 2024, que les élèves pouvant justifier des deux premières doses relatives à la vaccination contre l'hépatite B, sachant qu'il faut 1 mois entre chaque injection.

MODALITÉS D'ACCÈS À L'IFAS

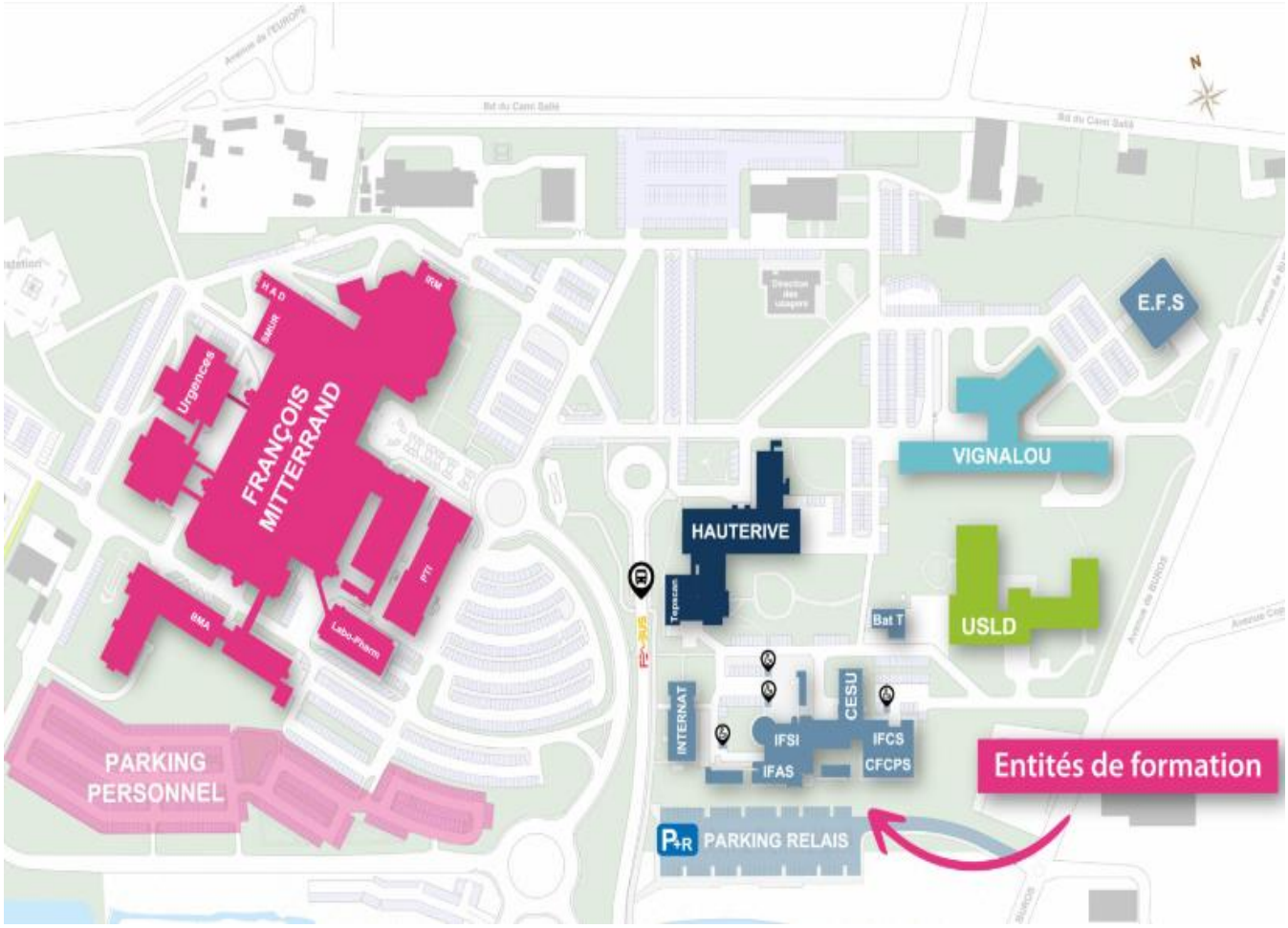

Accès **: Bus ligne F** (Fébus) à haut niveau de service terminus Hôpital François-Mitterrand (desservant le centre-ville et la gare) ou **ligne T1** arrêt Gaston-Bonheur

Des places de stationnement sont réservées aux personnes à mobilité réduite.

Restauration : Un relais H est à votre disposition sur le site

PHOTO

D'IDENTITÉ

ANNEXE 1

FICHE INSCRIPTION

(à compléter intégralement en majuscules et à renvoyer avec le dossier)

NOM : _____
(En majuscules. Pour les femmes mariées nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénoms : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Numéro de Sécurité Sociale :
|__|_____|_____|_____|_____|_____|_____|

Situation familiale : _____ Nombre d'enfant(s) : _____

Niveau scolaire : _____ Diplôme(s) : _____

Activité(s) salariée(s) et lieu(x) : _____

_____

Adresse personnelle : _____

_____

☏ _____ Portable : _____ Adresse Mail : _____

☞ **PERE OU CONJOINT**

Nom Prénom : _____

Profession : _____

Adresse professionnelle : _____

☏ _____

☞ **MERE OU CONJOINTE**

Nom Prénom : _____

Profession : _____

Adresse professionnelle : _____

☏ _____

Position statutaire durant la formation :

- ☐ Elève en formation initiale
- ☐ Demandeur d'emploi N° Pôle emploi : _____
- ☐ Salarié : activité _____ lieux _____

Si salarié, prise en charge de la formation au jour de la rentrée :

- ☐ Organisme de financement (TRANSITION PRO, CIF…)
- ☐ Employeur _____
- ☐ Autres _____

Je, soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés ci-dessus.

Date : _____ Signature :

ANNEXE 2

PUBLICATION DES RÉSULTATS DU CONCOURS D'ENTRÉE Á LA FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS 2024-2025 SUR INTERNET Site : http// : www.ch-pau.fr

NOM, Prénom du CANDIDAT :

(Pour les femmes mariées nom de jeune fille suivi du nom d'épouse)

J'accepte la diffusion de mon nom sur Internet ☐[1]

Je refuse la diffusion de mon nom sur Internet ☐[1]

Date :

Signature :

[1] Cocher la case de votre choix